

PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE DANS LA MRC DU GRANIT

Avis déposé dans le cadre de l'audience publique du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE) - consultation ciblée

Préparé par
Aline Berthe, codirectrice générale
Alexandre Demers, directeur adjoint

Déposé le 17 février 2025

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
165, rue Moore, bureau 300
Sherbrooke (QC) J1H 1B8
Tél.: 819-821-4357
cree@environnementestrie.ca
www.environnementestrie.ca



Table des matières

À propos du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE).....	2
La position de notre organisme en matière de développement énergétique	2
À propos du projet en Haute-Chaudière	4
L'impact sur le paysage.....	4
L'alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques	4
Le consentement de la population locale et les retombées économiques.....	6
Conclusion.....	8
Bibliographie et références.....	9

À propos du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)

Le CREE est un organisme présent et actif dans la région depuis 1989. Il a pour mission de protéger et améliorer l'état de l'environnement pour assurer la qualité de la vie en Estrie grâce à des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. L'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité se trouvent au cœur de nos projets et de nos actions.

Depuis quelques années, les MRC de la région se questionnent par rapport à leur développement énergétique et ont organisé plusieurs activités de consultation des acteurs socio-économiques de leur territoire et de leur population. Hydro-Québec consulte également les parties prenantes et les citoyens dans le cadre de l'élaboration de ses projets énergétiques. Depuis 2015, le CREE a participé à la plupart de ces activités de consultation, notamment : les deux projets majeurs d'Hydro-Québec d'interconnexion du réseau hydroélectrique avec les États-Unis (Appalaches-Maine et Québec-New Hampshire), ainsi qu'à des exercices menés dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François, de Coaticook. Le CREE a participé à l'exercice de consultation pour le déploiement du projet éolien de Saint-Robert Bellarmin en 2012.

Depuis peu, le CREE s'intéresse au présent projet de construction du parc éolien en Haute-Chaudière. Nous avons notamment été invité à siéger au comité aviseur du projet (nous avons privilégié la présence d'un citoyen impliqué en protection de l'environnement avec qui nous sommes en contact) et nous avons assisté à la séance publique du BAPE du 3 février 2024 (à distance) et écouté celle du 4 février en différé sur le web.

La position de notre organisme en matière de développement énergétique

De prime abord, il est important pour le CREE de rappeler l'importance indéniable de l'amélioration de l'efficacité énergétique afin d'en réduire la consommation, comme élément central à toute stratégie de transition énergétique visant l'augmentation de la production d'énergie.

Nous sommes de manière générale favorables au développement des énergies renouvelables, notamment dans le contexte où celles-ci permettent de se départir des énergies fossiles au Québec et de viser la décarbonation de nos activités. En ce sens, l'énergie produite par le projet



en Haute-Chaudière permettra notamment de diminuer les pertes énergétiques liées à son transport en rapprochant la production de sa consommation, tout en augmentant la quantité d'énergie électrique disponible en substitution à d'autres formes plus polluantes.

Le CREE est en faveur du déploiement des éoliennes réfléchi:

- **En fonction des corridors les plus propices en termes de vitesse et constance des vents au Québec;**
- **En évitant les secteurs à haute valeur écologique, de connectivité des écosystèmes et en prenant soin d'assurer la conservation du paysage;**
- **En planifiant l'ensemble des activités de son cycle de vie, y compris le démantèlement des installations et la restauration des sites en fin de vie.**

Enfin, tout projet de développement éolien devrait s'inscrire dans une planification plus large, à l'échelle du Québec, permettant de tirer le maximum de bénéfices collectifs, où seront identifiés les secteurs les plus propices à son déploiement en fonction de facteurs écologiques et socio-économiques ainsi que des priorités d'aménagement de chaque région.

À propos du projet en Haute-Chaudière

L'impact sur le paysage

L'implantation de tout projet majeur doit tendre à minimiser les impacts environnementaux et sociaux. En effet, il est important de rappeler que les projets éoliens peuvent exercer des impacts négatifs sur la faune, la flore et le paysage des territoires sur lesquels ils sont réalisés. Une structure aussi imposante peut entraîner des répercussions sur les domaines biologiques, physique et humain.

Plus spécifiquement dans le cadre de la présente consultation, en lien avec l'impact sur le paysage, nous rappelons que pour une même configuration de parc, les impacts peuvent être jugés comme étant de nature positive ou négative. Rappelons que le paysage est un concept qui évolue en fonction de plusieurs variables dont les valeurs esthétiques, sociales, culturelles, interprétatives, environnementales et économiques.

Nous saluons le fait que les simulations visuelles supplémentaires demandées par les municipalités aient été ajoutées sans problème selon les témoignages entendus. Nous comprenons que l'impact visuel de l'installation d'éoliennes principalement sur des terrains appartenant à Domtar ne cause pas d'ennui particulier tant à l'entreprise qu'à la population de la MRC.

Cependant, à la lumière des interventions, malgré les témoignages positifs entendus au sujet de l'intégration des éoliennes de projets réalisés par le passé dans la MRC et de l'attrait qu'elles suscitent désormais, la participation citoyenne aurait pu être davantage intégrée au processus de sélection des points de vue ou de bonification du projet.

Enfin, nous rappelons d'appliquer une saine gestion des matières résiduelles des débris afin de limiter les impacts visuels et environnementaux tout au long du projet et à la fin.

L'alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques

La transition énergétique amorcée à laquelle sont invités tous les acteurs du Québec et les mesures qui assurent le respect de la qualité de l'environnement sont des piliers importants assurant un passage à l'action harmonieux dans le respect de l'environnement et des collectivités. Cependant, il reste nécessaire de se questionner quant aux raisons qui poussent le Québec à se tourner vers l'exploitation de l'énergie éolienne et d'autres formes d'énergie renouvelable. Une réduction et une meilleure utilisation des ressources déjà disponibles sont primordiales dans la lutte aux changements climatiques, dans la réduction des émissions de la province et dans



l'optimisation des habitudes et façons de faire. Après tout, toutes formes d'énergie confondues, la consommation énergétique du Québec place déjà la province comme l'une des plus énergivores au Canada (Régie de l'énergie du Canada, 2023), au moment même où elle désire doubler sa production énergétique d'ici 2050 (Hydro-Québec, 2024a).

Concernant le projet éolien en Haute-Chaudière, il a été mentionné que 75 % de l'énergie produite par le projet éolien servira à la décarbonation et 25 % à répondre à la croissance de la demande d'énergie. **Le CREE est favorable au développement des énergies renouvelables si celles-ci permettent de se départir des énergies fossiles au Québec afin de viser la décarbonisation. Contribuer à la transition énergétique et migrer vers des énergies propres réduit l'utilisation des carburants fossiles et, par le fait même, les émissions de GES. De plus, ce développement peut contribuer à diminuer notre déficit commercial en lien avec l'importation d'énergie, notamment d'hydrocarbures.**

Il a été mentionné lors des consultations que des guides visant à mieux consommer l'énergie ont été créés pour les citoyens et nous saluons l'initiative après les avoir consultés sur le site d'Hydro-Québec. L'information, l'éducation et la sensibilisation sont au cœur même des actions du CREE et nous croyons qu'une meilleure compréhension du lien entre les habitudes de consommation individuelle, les pertes énergétiques des bâtiments et les pointes de consommation est essentielle dans l'amélioration de notre consommation énergétique collective. **Nous réitérons que l'amélioration de l'efficacité énergétique doit être prioritaire au même titre que l'augmentation de la production dans la stratégie québécoise de développement et de transition énergétique. Cependant, les gains à réaliser en diminuant la consommation énergétique de la population sont sans commune mesure comparable avec la consommation énergétique en lien avec l'implantation d'entreprises énergivores.**

De plus, même s'il a été mentionné que cette production n'est pas dédiée à proprement parler à l'exportation, elle contribue à libérer de l'énergie du réseau afin de la rendre disponible à cette fin. En 2023, le Québec a exporté 12,1 TWh d'électricité aux États-Unis (ÉU) notamment, ce qui représente 6 % de sa production annuelle (Régie de l'Énergie du Canada, 2024). **Sans l'exportation vers les ÉU, le projet et ses impacts n'auraient pas lieu d'être.**

Le sujet ayant été abordé pendant les séances publiques du BAPE, nous en profitons pour mentionner que nous sommes inquiets du Projet de loi n° 81 (Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement). **Nous souhaitons nous assurer au passage que la volonté d'accélérer les procédures environnementales ne se fera pas au détriment de la qualité des études d'impact et du processus de consultation.**

Le consentement de la population locale et les retombées économiques

Consentement de la population locale

Le paysage étant très subjectif, nous pensons que **la communication autour de ce type de projets devrait toucher le plus grand nombre de citoyennes et citoyens**. Les efforts de communication du promoteur et des municipalités semblent respecter les minimums requis. Si les promoteurs du projet ont été à la rencontre de la population et ont créé des opportunités d'échanger sur le projet, les municipalités ont pour leur part principalement été des diffuseurs de ces invitations et événements.

De plus, nous avons entendu l'appui d'élus et de directions générales au projet lors des prises de parole, ainsi que l'attrait que certains intervenants trouvent à la présence des éoliennes déjà présentes dans le paysage. Plusieurs intervenants municipaux semblent interpréter le manque d'interventions citoyennes au sujet du projet éolien lors des conseils municipaux comme une preuve de l'appui de la population au projet et d'une légitimité de celui offert par les élus. Or, les séances de consultation sont des opportunités d'abord de transmettre de l'information aux personnes intéressées, puis de bonifier les projets en les invitant à contribuer de leurs idées.

Pour le CREE, en plus des activités proposées par la MRC et EDF, les consultations citoyennes et les activités de communication qu'auraient pu initier les municipalités sont des rendez-vous manqués qui auraient pu servir à bonifier le projet, voire à rallier davantage les citoyens et à créer un sentiment plus grand d'appartenance et de fierté collectif. Au-delà des moyens traditionnels utilisés pour communiquer au sujet du projet, nous recommandons pour le futur d'innover par des approches différentes afin d'aller à la rencontre des citoyens, en particulier auprès des populations plus difficiles à rejoindre. La tenue de kiosques d'information bien positionnés dans des lieux du quotidien (comme l'épicerie la plus proche à différentes heures de la semaine et de la fin de semaine), lors d'activités auprès des jeunes ou des aînés ou encore en utilisant le courrier pour les personnes moins à l'aise avec l'informatique en sont des exemples.

Il importe aussi de prendre en considération que les limites administratives d'un territoire ne correspondent pas nécessairement à ses limites visuelles. Les consultations se passent au Québec puisque les terrains concernés sont de notre côté de la frontière, mais nous rappelons que les impacts paysagers peuvent être ressentis de plus loin. **L'impact pour les citoyens de l'autre côté de la frontière devrait aussi être traité, que ce soit une frontière municipale, régionale, provinciale ou nationale.** En raison de l'emplacement du parc éolien près de la frontière canado-américaine, l'enjeu de l'acceptabilité sociale nous semble possiblement transfrontalier et nous n'avons pas entendu si l'exercice consultatif avait impliqué des parties chez nos voisins Américains.



Retombées économiques

Les ententes financières avec les municipalités et les propriétaires semblent avoir satisfaites les différentes parties. En effet, les promoteurs du projet indiquent avoir été à la rencontre de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des communautés autochtones, des municipalités ainsi que de propriétaires et de divers autres groupes ayant des activités dans le secteur. En plus des revenus qui seront partagés dans la région et des compensations offertes aux propriétaires et communautés, le projet sera générateur d'emplois principalement dans sa phase de construction. **Bien que le modèle d'affaires public-privé réponde à l'appel à projet, le CREE se questionne cependant à savoir si les retombées et bénéfices collectifs ne seraient pas supérieurs si le développement de la filière éolienne était complètement de nature publique.**

Au-delà des besoins en main d'œuvre lors de la construction, le domaine de la production d'énergie éolienne, ainsi que la gestion et de l'entretien d'un tel site sont une opportunité d'offrir des formations professionnelles et techniques spécialisées dans la région. **De telles formations ont déjà offertes dans la MRC du Granit par le passé et la pertinence de les offrir à nouveau devrait être évaluée, d'autant plus que d'autres projets éoliens verront le jour dans les prochaines années au Québec.**

Enfin, dans une vision complète du cycle de vie et d'économie circulaire des installations éoliennes, la gestion locale des composantes en fin de vie devrait guider le choix des solutions à mettre en œuvre. Les pales arrivées à leur fin de vie utile (estimée à 25 ans) ou lors du démantèlement du site pourraient être transformées et utilisées dans la région. Leur réemploi dans la création d'abris soleil, d'abris vélo ou par l'incorporation de la fibre de verre dans le béton ou l'asphalte pourraient être des voies à étudier afin d'allonger le cycle de vie des composantes et de leur offrir une valeur ajoutée. **Trois parcs éoliens dans le secteur arriveront en fin de vie sur une période d'environ 15 à 20 ans et il pourrait s'agir d'opportunité de développer de nouvelles entreprises spécialisées dans le domaine. À défaut d'une solution à valeur ajoutée, les centres d'enfouissement les plus proches seront à favoriser afin d'éviter l'émission de GES dans leur transport.**

Conclusion

Nous saluons l'ouverture et l'aide du BAPE pour approfondir les enjeux liés au projet. Un BAPE ciblé permet plus d'efficacité dans le processus en concentrant les interventions sur les sujets les plus épineux.

Nos recommandations touchent plus largement que le projet en lui-même. Nous avons profité de cette consultation pour transmettre d'autres préoccupations qui auraient un impact sur d'éventuels autres projets.

Bibliographie et références

Champagne, Éric-Pierre. (2022, 8 septembre). Les barrages émettent des GES longtemps après leur construction. *La presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-09-08/etude/les-barrages-emettent-des-ges-longtemps-apres-leur-construction.php>

Hydro-Québec. (2015). L'électricité au Québec, l'énergie propre par excellence. <https://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/15094F.pdf>

Hydro-Québec. (2024a). La transition énergétique, par et pour les Québécois et Québécoises. <https://www.hydroquebec.com/a/transition-energetique.html>

Régie de l'Énergie du Canada (2023). Avenir énergétique du Canada 2023. <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/2023/avenir-energetique-canada-2023.pdf>

Régie de l'Énergie du Canada (2024). Aperçu du marché : Commerce de l'électricité et faibles précipitations. <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/apercu-marches/2024/apercu-marche-commerce-de-lelectricite-et-faibles-precipitations.html>

